



# L'apprentissage tardif du lire-écrire

publié le 17/02/2008 - mis à jour le 21/11/2008

## Des pratiques innovantes dans le second degré

### Descriptif :

Une plaquette éditée par la MEIPPE

*Vous êtes nombreux à avoir mis en œuvre, dans votre établissement, un dispositif spécifique et adapté destiné à prévenir l'illettrisme pour les élèves en grande difficulté.*

Le cheminement, dites-vous, est souvent long, la mise en œuvre hésitante ; cela suppose une **évolution des pratiques**, des **changements dans l'organisation pédagogique** et un **travail interdisciplinaire**.

La MEIPPE a parfois accompagné votre projet, vos pratiques et formé ceux d'entre vous qui souhaitent connaître de **nouvelles démarches, méthodes et outils**.

Afin de vous aider dans votre travail de réflexion, de mise en œuvre et de communication, nous diffusons une plaquette sur **l'apprentissage tardif du lire - écrire dans le second degré**. Toutes les équipes accompagnées par la MEIPPE sur ce thème l'ont reçue dans leur établissement.

Elle propose des **leviers pour la mise en œuvre de projets adaptés**, apporte des **pistes concrètes de réflexion et de travail**.

Pour concevoir ce livret, nous nous sommes appuyés sur les formations académiques que nous avons assurées, sur les témoignages des équipes engagées, ainsi que sur le travail de recherche et de réflexion effectué en partenariat avec l'IUFM, dans le cadre d'un séminaire Recherche- Action- Formation.

Nous mettons également à votre disposition une **séquence pédagogique** rédigée par nos intervenants partenaires des formations.

Elle s'appuie sur l'organisation et les démarches que nous présentons dans le livret et apporte des exemples concrets de travail.



## Qui ?

**« Lire et écrire » reste un préalable**

Le 11 juillet 2009 paraissait au Journal officiel le décret instituant le «  
Socle commun des connaissances et compétences ». Il Capital 14, pour reprendre les termes du Ministre Gilles de Robien, d'un acte fondateur dans la politique de l'Éducation nationale.

Déormais, le texte de la loi affirme que l'école ne peut prétendre remplir correctement aucune des multiples missions qu'on lui attribue si elle ne l'acquiesce pas préalablement de cette tâche essentielle et juste qui consiste à donner à tous les enfants l'ensemble des connaissances et des compétences définies par le socle.

Que le premier pilier de ce socle soit la maîtrise de la langue, c'est évidemment un impératif. Tous d'ailleurs qu'on en ajoute au système scolaire en faisant de la langue française un enjeu si évident qu'il ne faut pas égarer d'égards dans une société organisée comme la nôtre. Il est donc indispensable de redonner à tous ceux qui manquent la perspective de l'illettrisme les moyens élémentaires de réamorcer la dynamique d'une orientation réussie et réussie.

Pour relever le défi de cet apprentissage tardif du « lire-écrire », les communautés éducatives de notre académie peuvent s'appuyer sur les dispositifs dont la MEIPPE a fait la présentation dans une première plaquette et mettre en œuvre les pratiques innovantes qu'elle a aujourd'hui rédigé de ce deuxième document.

Espérons que la diffusion de cet instrument de travail, fruit du dialogue de équipes pluridisciplinaires, sera riche de nombreux projets pédagogiques destinés à prévenir l'illettrisme.

*Frédéric Cadet,  
Recteur de l'Académie de Poitou-Charentes*

**Pour qui ?**

Les élèves de Collège, SEGPA, EREA et de Lycée Professionnel qui, pour des raisons diverses, sont en « très grande difficulté avec l'écrit » et pour lesquels un apprentissage tardif ou un travail sur l'amélioration des compétences en lecture-écriture est nécessaire.

\*Une évaluation diagnostique permet de faire émerger les acquis, de révéler les manques et les besoins.

**Par qui ?**

Les acteurs éducatifs

- Des équipes impliquées, en recherche, qui développent de nouvelles compétences.
- Les professeurs des disciplines générales et professionnelles travaillent ensemble...

Toutes les disciplines sont concernées : cela dépasse le travail habituel mené par les seuls professeurs de lettres.

**Avec qui ?**

Le contexte a toute son importance, il s'agit d'un travail :

**avec toute l'institution.**

Pour mener à bien ces actions de prévention, une organisation favorable est nécessaire :

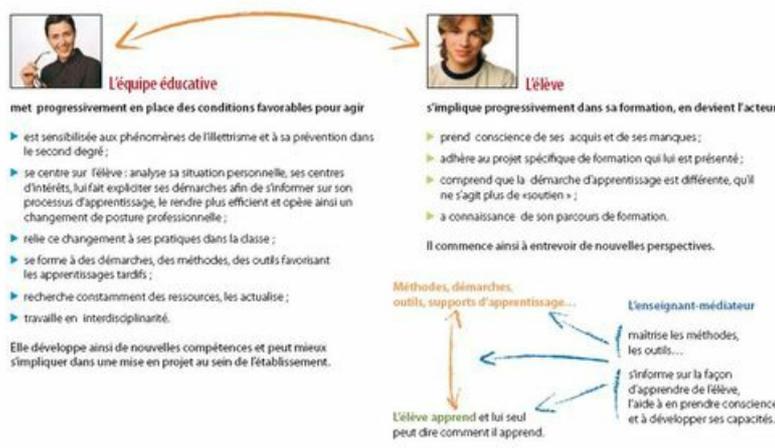
- affichage dans l'établissement, action intercatégorielle, reconnue et prioritaire dans le projet d'établissement ; mise en place d'un atelier clairement identifié ;
- recherche du côté des ressources (avec par exemple la présence d'un centre de ressources pour les apprenants) ;
- choix de la formation (dans le cadre de la pédagogie générale avec l'IFUM).

**avec d'éventuels partenaires.**

- Les APLS du Poitou-Charentes (Ateliers Permanents Locaux d'Individualisation des Savoirs) : échanges de pratiques, de démarches, de méthodes et d'outils adaptés à des apprentissages tardifs.
- Les acteurs sociaux pour la prise en compte globale de l'environnement de l'élève.

## Comment ?

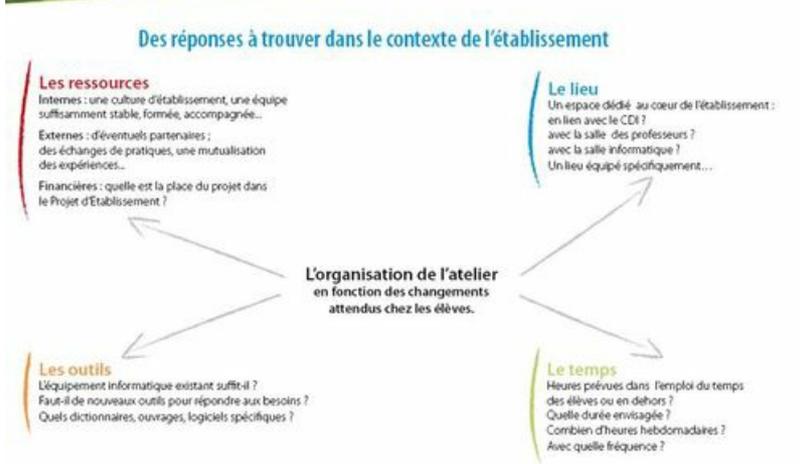
### Des pratiques de mise en projet, accompagnées par la MEIPPE...



## ... aux pratiques de mise en œuvre



# Quelle organisation ?



## Pour aller plus loin

**Services et missions de l'Éducation nationale**  
Adresse postale des missions :  
Rectorat, pôle pédagogique, 5 cité de la Taverne BP 625, 86022 Poitiers

**M.E.I.P.P.E. : Mission à l'Évaluation, à l'Innovation Pédagogique et au Projet d'Établissement**  
michel.labaurejac@ac-poitiers.fr Tél. : 05 49 54 70 75

**C.A.S.N.A.V. : Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage**  
ca.casnav@ac-poitiers.fr Tél. : 05 46 01 93 33

**S.A.I.O. : Service Académique d'Information et d'Orientation (Mission Générale d'Insertion)**  
saio@ac-poitiers.fr Tél. : 05 49 54 79 73

**D.A.A.C. : Délégation Académique à l'Action Culturelle**  
daaac@ac-poitiers.fr Tél. : 05 49 54 70 56

**I.U.F.M. : Institut Universitaire de Formation des Maîtres**  
www.poitou-charentes.iefm.fr ; 22 rue de la Tranchée 86034 Poitiers cedex  
Tél. : 05 49 38 46 20

**Les partenaires éventuels (avec convention)**

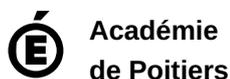
- A.P.I.L.S. (Ateliers Permanents Locaux d'Individualisation des Savoirs) :** ils interviennent auprès des personnes en situation d'illettrisme, âgées de plus de 16 ans.  
www.apils.org
- Les centres sociaux

**Consultez**  
www.ank1.fr, Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme,  
www.educocil.educattion.fr  
www.lille-ile.education.fr

**M.E.I.P.P.E. en ligne**  
[www.ac-poitiers.fr](http://www.ac-poitiers.fr)  
> Espace pédagogique M.E.I.P.P.E. > Rubrique illettrisme

**Plaquette - L'apprentissage tardif du lire-écrire** (PDF de 461.5 ko)  
Des pratiques innovantes dans le second degré

Vous pouvez demander un exemplaire de cette plaquette à **Catherine Dambrine**.  
Merci d'indiquer le nom de votre établissement et votre fonction



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.